

**ANNEXE I – RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES BENEFICIAIRES DU SERVICE DE MISE A DISPOSITION D'UN(E) SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANT(E)**

Taux arrêté par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie, par délibération n° 2021-05-52 en date du 25 Novembre 2021, conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, notamment son article L452-30, concernant le financement des services optionnels des Centres de Gestion.

« Secrétaire de Mairie itinérant » : tarif forfaitaire

<b>Mission tarif journée</b>	<b>450 €</b>
<b>Mission tarif 1/2 journée</b>	<b>240 €</b>

**Tarif applicable pour toute mission effectuée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022**

Ces contributions couvrent l'ensemble des frais du service, déplacements et indemnités comprises.